

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2015/2016  
 Numéro de séance : 2015/03  
 Date de convocation : 25/01/2016  
 Présidence de : M. RIETTE

Quorum : 13  
 Nombre des présents : 21  
 Nombre d'absents excusés : 3

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Page	Numéro d'acte	Désignation des pièces jointes
<b>I - Fonctionnement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du PV n°2 du CA du 24/11/2015</li> <li>- Convention « course en cours » (AT pour vote)</li> </ul>	3	19	
<b>II – Budgétaire et financière :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions complémentaires BOP 140 : fonds sociaux (répartition AT pour vote)</li> <li>- Subventions complémentaires BOP 230 : manuels scolaires (répartition AT pour vote)</li> <li>- Créances impayées et frais d'huissier – admission en non-valeur (ANT pour vote)</li> </ul>	4	20  21	
<b>III – Action éducatrice :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emploi de la Dotation Horaire Globalisée (DHG) – AT pour vote</li> <li>- Signature contrat d'objectifs avec Mme le Recteur (pour information)</li> <li>- Présentation du Programme d'activités CIO 2015-2016 (ANT pour vote)</li> </ul>	5 à 6	23  22	
<b>VI – Affaires diverses :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du Conseil Départemental à la motion déposée par les membres du CA lors de la séance du 24/11/2015 (pour information)</li> </ul>	7		
<u>Questions diverses à soumettre 48 heures avant le CA</u>			

Signatures

Le Président  
 Pascal RIETTE, Principal

Le Secrétaire

## PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 25/01/2016

Qualité	Titulaires		P			A			E		
			P	A	E	P	A	E	P	A	E
Equipe de direction de l'établissement	RIETTE Pascal QUENTIN Sandrine FOLLIOT Marie LEGROS Nicolas	Principal Adjointe CPE Gestionnaire	X X  X						X		
Représentant de la collectivité de rattachement	FLAMBARD Jean-Pierre PARIS Micheline	Cons. Dépt. Cons. Dépt.		X		X					
Représentant de la commune (groupement de communes)	PREVOST-GODON Nicole	Adjointe au maire				X					
Personnalité qualifiée	LUTZ François	Ingénieur retraité		X							
Personnels enseignants	TIHY Arnaud CHARON Marie-France HACOUT Rachel GRANDSIRE Isabelle PASTUREL Pauline POIGNANT Frédéric		X  X X X X			X			X		
ATOSS	BLANCHET Christine LEROY Renée			X							
Parents d'élèves	LIBERGE David DORE Laurence GOUJON Sylvie LE MOAL Aurélie PANCHOUT Angélique GALLAIS Virginie	A.P.E.C.	X X  X X X			X				X	
Elèves	QUESNOIT Lucas CHANTRAN Luc		X			X					

Total :

24

La convocation a été envoyée aux membres du C.A. le 14/01/2016.

M. Flambard, Mme Prévost-Godon, Mme Goujon et Lucas Quesnoit sont excusés.

17 membres sont présents à l'ouverture de la séance.

Le quorum étant atteint, M. le Principal ouvre la séance à 17h10.

Le secrétariat de séance est assuré par les enseignants.

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour et précise les ajouts\* :

**I - Fonctionnement :**

- Approbation du PV n°2 du CA du 24/11/2015
- Convention « course en cours » (AT pour vote)

**II – Budgétaire et financière :**

- Subventions complémentaires BOP 141 : fonds sociaux (répartition AT pour vote)
- Subventions complémentaires BOP 230 : manuels scolaires (répartition AT pour vote)
- Créances impayées et frais d'huissier – admission en non-valeur (AT pour vote)

**III – Action éducatrice :**

- Emploi de la Dotation Horaire Globalisée (DHG) – AT pour vote
- Signature contrat d'objectifs avec Mme le Recteur (pour information)
- **\*Présentation du Programme d'activités CIO 2015-2016 (ANT pour vote)**

**VI – Affaires diverses :**

- Réponse du Conseil Départemental à la motion déposée par les membres du CA lors de la séance du 24/11/2015 (pour information)

Questions diverses à soumettre 48 heures avant le CA

Le nouvel ordre du jour est accepté.

**Approbation du PV du CA n°2015/02 du 24/11/2015 :**

Le PV ne faisant l'objet d'aucune remarque il est adopté à l'unanimité :

Votants : 17 pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0

**Convention course en cours – ACTE N°19**

M. Riette demande aux membres du CA de voter pour qu'il puisse signer la convention de prêt kit de propulsion électrique pour une valeur de 520 € neuf jusqu'au 30 juin pour le concours de course en cours auquel participent les élèves du collège avec M. Fouques.

Les frais d'inscription s'élèvent à **40 €**.

Votants : 17 pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0

**DBM °1 - Subventions complémentaires BOP 230-140 : fonds sociaux et manuels scolaires (répartition AT pour vote) – ACTE n°20**

M. Legros explique que nous avons reçu le 07 décembre 2015 deux subventions complémentaires de l'Etat, à savoir une subvention concernant les fonds sociaux de **5032 €** et une subvention complémentaire BOP 141 (manuels scolaires) de **959 €**.

Nous avons la possibilité pour la subvention des fonds sociaux de une part de la subvention pour un projet C.E.S.C, Compte tenu de la somme conséquente et des difficultés à trouver des financements pour ces actions M. Riette propose d'affecter 20 % au budget CESC soit 1006,4 €. Le total des fonds sociaux disponibles s'élèvera toutefois à **6 972.90 € ce qui permettra de faire face aux demandes des familles.**

Votants : 17 pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0

La subvention BOP 141 de **959 €** peut être répartie sur plusieurs dépenses, notamment l'achat de manuels scolaires, ou des fournitures informatiques TICE. En vue de la réforme des programmes et de la nécessité de financer de nouveaux manuels scolaires, M. Riette propose de répartir l'intégralité de cette subvention complémentaire pour l'achat des manuels scolaires puisqu'il s'agit du champ de compétences de l'Etat. Des abonnements à des ressources pédagogiques TUICE pourront être finalisés sur ce crédit. En attendant la subvention d'avril 2016, nous disposerons donc pour le moment de **2 532.38 €**

Votants : 17 pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0

**Arrivée de M. Marigo : 18 membres présents****Créances impayées et frais d'huissier – admission en non-valeur (ANT pour vote) – ACTE N°21**

Une créance impayée et qui n'a pas pu être recouvré nous est revenue de l'huissier de justice, la créance s'élève à 303 € correspondant à deux trimestres, les frais d'huissier s'élèvent à 76 €. M. Legros précise que le collège a déjà réglé 47.28 € en 2015 à maître LEGRAS qui a transmis le dossier à des huissiers de justice de l'île de la réunion où a déménagé la famille.

Afin de solder ce dossier M. Legros propose trois solutions :

- Soit nous votons l'admission en non-valeur de la créance et nous payons l'ensemble des coûts sur les crédits restauration.
- Soit nous payons les frais d'huissier sur les crédits de restauration et la créance sur les fonds sociaux.
- Soit nous effectuons un prélèvement sur réserve de l'ensemble des coûts que nous vous soumettrons au Conseil d'Administration du Compte Financier.

M. Riette propose la deuxième solution étant donné que nous avons reçu une subvention récemment et que cela pénalisera moins le service de restauration financé par les familles.

Votants : 18 pour : 16 - contre : 2 - abstention : 0

**Signature contrat d'objectifs avec Mme le Recteur (pour information)**

M. Riette informe les membres qu'il va représenter le collège et signer le contrat d'objectifs avec Mme le Recteur le Mardi 26/01.

Ce contrat, voté lors du CA du 7/04/2015, définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les indicateurs pour permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs.

M. Riette se veut confiant pour la suite et espère que les modalités de mise en œuvre de la réforme permettront d'atteindre ces objectifs

Il rajoute que ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans et prend effet à compter du 1er septembre 2015 jusqu'au 31 août 2019. Dans le cadre du dialogue de gestion, un bilan intermédiaire sera programmé au bout de 2 ans. Le projet d'établissement, mis à jour chaque année, permettra de faire le bilan annuel des actions menées.

**Présentation du Programme d'activités CIO 2015-2016 (ANT pour vote) – ACTE N°22**

Dans la foulée du contrat d'objectifs, M. Riette présente les grandes lignes du programme d'activités 2015-2016 présenté par M. Anne COPSY et lui-même en lien avec les orientations du CIO de Bernay/Pont-Audemer.

Trois axes sont retenus :

- Accompagner les élèves dans la construction de leur projet personnel d'orientation en améliorant la fluidité des parcours
- Favoriser la persévérance scolaire et participer à la lutte contre le décrochage scolaire
- Travailler en lien avec les partenaires EN et hors EN

Indicateurs retenus : taux de réussite au DNB, taux de passage en 2<sup>nd</sup> GT

*M. Tihy demande la lecture des différentes actions.*

Ce programme est décliné par niveau et servira de base à la rédaction du parcours Avenir. M. Riette remercie le professionnalisme de Mme Anne, COPSY, pour son action au sein de l'établissement.

Votants : 18 pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0

**Emploi de la Dotation Horaire Globalisée (DHG) – (AT pour vote) – ACTE N°23**

M. Riette rappelle que la commission permanente s'est réunie jeudi 21 janvier pour instruire la répartition de la DHG et faciliter le travail du conseil d'administration.

M. Riette explique la répartition de la DHG à l'aide d'un document (annexe 1). Il y a une petite modification par rapport au document de la commission permanente car il manquait 2h30 en arts plastiques pour le LCE.

La DHG, pour le collège de Beuzeville, pour la rentrée 2016 s'élève à 655,5 heures contre 600 heures (hors classe Ulis) l'an dernier. Les HP sont de 615.5 HP qu'il convient de répartir. Cette enveloppe permet d'assurer l'ensemble des enseignements obligatoires pour la structure suivante : 5 classes de 6<sup>ème</sup>, 6 classes de 5<sup>ème</sup> et 5 classes de de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Le nombre d'élèves a été arrêté à 526 élèves soit une augmentation de (+16) avec une division en plus pour une moyenne de 25 élèves par classe.

Il explique que la grande partie des moyens est mise sur l'Accompagnement personnalisé (de 2 heures) en fonction des choix des disciples et en phase avec les actions existantes. Cela permettra aux enseignants d'avoir des effectifs moins importants. Les EPI seront faits sur les heures de cours avec quelques moyens supplémentaires en fonction des projets.

Le latin est maintenu.

L'option Euro est maintenue en 3<sup>ème</sup> pour les élèves qui sont dans ce dispositif en 4<sup>è</sup> (dispositif dérogatoire pour 1 an).

Deux groupes supplémentaires en espagnol sont proposés en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> compte tenu des effectifs insuffisants de la bilangue.

La prise en charge des non-nageurs est financée grâce à un transfert des heures d'EPS.

Des moyens supplémentaires sont proposés en 6<sup>ème</sup> et notamment sur le projet LCE pour avoir des effectifs allégés.

Enfin la bilangue est maintenue en 6<sup>ème</sup> ce qui n'est pas le cas dans tous les collèges ni toutes les académies. M. Riette passera dans les écoles primaires du secteur pour expliquer aux parents les nouveautés du collège.

M. Riette précise qu'il continue à sonder les élèves pour un deuxième groupe d'Allemand en 5<sup>ème</sup>. La DHG proposée n'en tient pas compte à l'heure actuelle car il n'y a que 8 élèves.

Un projet en EPS sur le temps du midi est proposé mais n'est pas complètement finalisé.

Il reste une marge de 2h84 dont une partie servira au temps partiel de Mme Odièvre et aux EPI.

Concernant les postes, il est proposé :

- Un BMP en Hist/Géo de 18h00
- Un BMP en Esp de 18h00 mais qui peut être ramené à 15h30 si un 2<sup>ème</sup> groupe d'All voit le jour en 5<sup>ème</sup>.
- Un CSD de 7,5 en Allemand
- Un BMP de 8 heures en Maths
- Un BMP de 12 heures en Sciences Physiques
- Un BMP de 4,50 + 0.5 HSA en Arts plastiques

#### Commentaires :

- *À propos de l'heure (0,5 par prof) au projet d'EPI classe artistique : M Tihy explique qu'il l'a demandée en précisant «s'il n'y a pas d'autres demandes». Quant au niveau sur lequel cela se fera, cela dépendra où l'EPI «culture et création artistique» sera proposé.*
- *M Tihy : les 1,5 h ajoutées à l'EPS pour réussir à répartir les services ne sont plus nécessaires. L'équipe EPS a trouvé une répartition qui nécessite de rajouter seulement 0,5 h.*
- *Mme Grandsire dit que plusieurs professeurs ne sont pas satisfaits que le soutien natation en 5ème et le PSC 1 en 4ème soient pris sur les heures d'AP, créneaux d'enseignements fondamentaux, ce qui crée un déséquilibre entre les élèves. Elle précise qu'elle sait qu'il est difficile de trouver une autre solution. M Riette explique que ça n'enlève que 5 à 6 heures sur l'année. C'est une question de choix d'établissement. M Tihy explique la situation de la natation : pas de moyens financiers, et même, si on avait de l'argent, pas assez de créneaux de piscine pour emmener tout un niveau. D'où le choix de tester les élèves en 6ème et de n'emmener que les non nageurs en 5ème. Mais M Tihy précise qu'il n'y a pas d'obligation, qu'il existe des collègues qui ne vont pas à la piscine. C'est effectivement un choix d'établissement.*
- *M Tihy demande à ce qu'un groupe LV2 allemand soit attribué en 5ème. M Riette explique qu'il n'y a que 10 élèves et qu'il ne peut créer un groupe pour si peu. Il y a un problème de motivation des élèves. M Tihy demande à ce qu'on garde la possibilité de chercher des élèves intéressés (au moins 20 ); pas un faisant un forcing mais par des arguments positifs, en leur proposant un projet construit avec Mme Buyse et peut-être d'autres professeurs. M Riette ne ferme pas la porte, expliquant qu'il lui sera possible de modifier cela plus tard si on trouve assez de volontaires.*
- *Avant le vote Mme Grandisre exprime ses désaccords : elle revient sur la natation et le PSC1, explique qu'en AP les professeurs n'auront pas forcément les élèves qu'ils ont en classe, se demande sur quelles heures seront faits les parcours, et regrette la disparition de la DP3.*
- *Mme Grandsire explique également qu'au vu des effectifs de 6<sup>ème</sup>, il aurait été bien de faire un groupe supplémentaire en SVT, Physique-chimie et Technologie. Les horaires proposés dans certaines matières ne permettent pas à certains professeurs de faire de l'AP à leurs élèves, ce qui est regrettable.*
- *M Riette répond qu'il entend tout cela mais fait remarquer qu'après deux conseils pédagogiques et une commission permanente, il n'a pas reçu de demande ou proposition en ce sens et qu'il était prêt à étudier toutes les propositions.*

A cette dotation s'ajoute deux enveloppes :

- **une enveloppe de 10 heures (IMP) permettant de rémunérer les missions particulières, enveloppe identique à celle de cette année.** Ces heures peuvent être converties en Euros et réparties de différentes façons. M. Riette explique qu'il a eu connaissance de cette enveloppe après les conseils pédagogiques. Il n'a donc pas eu le temps de proposer une répartition pour l'an prochain. Quelques pistes ont été lancées.
- **Une enveloppe d'HSE non connue actuellement qui pourra servir notamment pour le PSC1**

#### Présentation de la répartition de la DHG

M. Riette remercie l'ensemble des professeurs qui ont participé à cette réflexion tout en sachant qu'un certain nombre d'entre eux sont contre la réforme. Il soumet au vote la répartition des horaires obligatoires et les enseignements retenus ainsi que les choix concernant les postes..

Voteurs : pour : 15 - contre : 2 - abstention : 1

**Réponse du Conseil Départemental à la motion déposée par les membres du CA lors de la séance du 24/11/2015 (pour information)**

Lors du conseil d'administration relatif au vote du budget une motion avait été déposée. M. Riette donne lecture de la réponse du Directeur de Cabinet du Conseil Départemental de l'Eure qu'il a reçue le 28 décembre.

Mme Landrin Sement souhaitait porter à la connaissance des membres du conseil les informations complémentaires suivantes.

*Le dispositif accueille 12 élèves présentant une altération des fonctions cognitives reconnue par la MDPH. Il reçoit l'adhésion de l'équipe enseignante pleinement engagée et motivée. Les élèves bénéficient tous de temps d'inclusion dans plusieurs matières. Les résultats obtenus à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre montrent que leur intégration au collège est une réussite.*

*Mme Landrin, coordinatrice de l'Ulis, conduit les projets individuels en adaptant sa pratique aux difficultés rencontrées. Pour réussir cet accompagnement spécialisé, les équipements pédagogiques, informatiques et matériels adaptés. En effet, pour favoriser l'accès à l'abstraction, développer les capacités de mémorisation et de structuration, les supports spécialisés sont incontournables. Par ailleurs, pour des raisons de solidité et maniabilité, ils ont un coût important.*

*Le dispositif a fonctionné ce premier trimestre avec du matériel prêté par les enseignantes des classes spécialisées de l'école élémentaire de Beuzeville (-CLIS et RASED), en attendant que le Conseil Départemental étudie la demande d'allocation suite à la création de l'ULIS. Celui-ci a attribué 3 PC fixes et un ordinateur portable mais il n'a pu répondre favorablement à la demande d'allocation (voir réponse ci-dessus).*

*Mi-décembre, le matériel emprunté devant être restitué à l'école élémentaire, l'Ulis s'est retrouvé dans une situation d'urgence. Le collège a pu débloquer sur ces fonds propres une somme pour financer le matériel de base.*

*Mme Landrin veut attirer l'attention des membres du conseil d'administration sur le fait que la spécificité des troubles pris en charge en ULIS pourrait évoluer, et qu'il conviendrait, dans ce sens, de veiller à obtenir un budget annuel afin de répondre aux besoins multiples des élèves.*

M. Riette précise qu'il souhaiterait s'entretenir avec l'IEN ASH pour discuter de ce problème et que cela n'a pas été possible. Le Conseil Départemental a quant à lui répondu aux sollicitations.

*Mme Grandsire ajoute qu'il est regrettable que le conseil départemental dépense 65 000€ pour des caméras et ne donne pas 1000€ pour la classe ULIS.*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Principal clôt la séance à 19h00.